



OBJET : APPEL A PROJET POUR L'EXPLOITATION D'UN FOOD TRUCK AU SEIN DU PARC DU BEAL

DESCRIPTION

La commune de LA CRAU dispose, en centre-ville, d'un vaste espace dédié aux enfants et aux familles, appelé le Parc du Béal, dont la superficie est d'environ 18 000 m², répartis en 2 parcs de 8 000 m² et de 10 000 m² situés de part et d'autre du Canal du Béal.

Le Parc bénéficie d'une implantation exceptionnelle et, directement accessible depuis 2 écoles, il peut servir de support pédagogique. De plus, le quartier « Les Maunières » constitué de logements, immeubles collectifs, borde la limite Ouest du Parc.

Dans cette optique, il a semblé opportun et d'intérêt général de permettre l'installation d'un Food Truck dont le projet sera de proposer une offre de restauration complète et adaptée à la saisonnalité. Un service de qualité en adéquation avec la vocation du site devra, par ailleurs, être assuré.

Typologie de restauration souhaitée : sucré / petite restauration rapide avec des produits de qualité / snacking (salades /burger/Wrap/pokebowl ...).

Le présent appel à projet a pour objet l'installation du Food Truck et son exploitation sous forme d'une convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

ETENDUE DE LA CONSULTATION

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), la Commune de LA CRAU organise une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence en vue de l'attribution d'un emplacement temporaire pour l'exploitation d'un « Food-Truck ».

Le présent appel à projet s'adresse donc à tout opérateur économique qui souhaite développer une activité de restauration de type « Food Truck », sur cet espace.

Une fois le projet retenu, il sera contractualisé selon une convention d'occupation temporaire du domaine public actant les conditions d'exploitation et la redevance due par l'exploitant, non constitutive de droits réels, qui prendra effet au 15 décembre 2025 pour une durée maximale de 3 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2028.

CRITERES DE SELECTION

Les critères intervenant pour le jugement des propositions sont pondérés de la manière suivante :

1-Qualité des produits et plats cuisinés, originalité et intérêt du projet de service/restauration	50 %
2-Qualité esthétique, développement durable et hygiène	20 %
3-Prix pratiqués et moyens de paiement	20 %
4-Organisation proposée	10 %

Si vous êtes intéressé par ce projet, vous devez postuler auprès de la Commune de LA CRAU. Pour ce faire, vous trouverez, en annexe, le Règlement de la consultation relatif à l'Appel à projet qui reprend les conditions d'octroi et d'exploitation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, le projet de convention et la fiche d'identité à retourner aux services de la Ville avant le 15 octobre 2025, à 16h00.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir le dossier de consultation des entreprises (DCE), les candidats doivent se rendre sur le profil acheteur de la ville à l'adresse suivante : <https://www.villedelacrau.fr/marchespublics.html>

et cliquer sur l'onglet DCE correspondant à la ligne « APPEL A PROJET POUR L'EXPLOITATION D'UN FOOD TRUCK AU SEIN DU PARC DU BEAL ».

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à projet, les candidats transmettent impérativement leur demande auprès de la Direction Promotion de la Ville, par mail : gwlaugier@villedelacrau.fr